

Charte de bientraitance pour les personnes accompagnées

Les professionnels doivent :

- écouter sans dire que c'est bien ou mal
- réfléchir avant de faire quelque chose, avant d'agir
- respecter les règles



Donner des informations faciles à comprendre

Être sûr que la personne a compris l'information



Laisser la personne accompagnée participer à son projet

Respecter ses choix et ses décisions.



Respecter la personne accompagnée, sa vie privée et son intimité



Garder les informations secrètes de la personne accompagnée



Aider la personne pendant qu'elle est accueillie par l'association



Faire attention à la santé des personnes



Demander l'avis aux personnes accompagnées

- sur le travail des professionnels
- pour améliorer l'accompagnement



Ecouter les demandes des personnes accompagnées

Se former pour mieux accompagner

